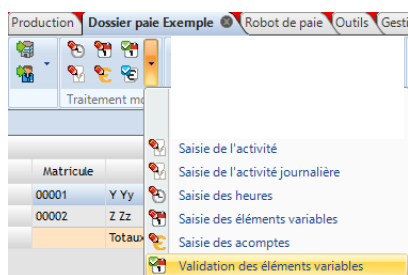


Valider les éléments variables

Une fois par mois, vous devrez valider les éléments que vous aurez saisis, tels que les absences, les heures complémentaires, les heures supplémentaires,...

Si vous n'avez pas validé, vous recevrez un mail de rappel 4 jours ouvrables avant la date limite de paiement de vos salariés.

Aller dans « Validation des éléments variables ».



Vérifier les éléments variables notamment si vous saisissez de l'activité journalière, HC ou HS, etc.

The screenshot shows a window titled 'Validation des éléments variables' with a table of data. The table has columns for 'Matricule', 'Salaire concerné', 'Heures normales', 'HS10 contrat', 'HS20 contrat', 'HS30 contrat', 'HC dans TEPN', 'HC hors TEPN', 'F/HC05', 'HC10', 'HC25', 'HS10', 'HS20', 'HS30', and 'HS100'. The data rows are for '00001 Y Yy' and '00002 Z Zz', with a 'Total' row. The 'HC dans TEPN' and 'HC25' cells are circled in red. Below the table, there are two status indicators: 'Primes : Les primes sont confirmées' and 'Heures : Les heures sont confirmées', both with green checkmarks. A 'Confirmer en tapant OUI : OUI' button is also circled in red.

Matricule	Salaire concerné	Heures normales	HS10 contrat	HS20 contrat	HS30 contrat	HC dans TEPN	HC hors TEPN	F/HC05	HC10	HC25	HS10	HS20	HS30	HS100
00001	Y Yy	65.00				10.00				2.00				
00002	Z Zz	151.67												
Total		216.67				10.00				2.00				

Si vous ne constatez pas d'erreur, saisir « OUI » puis « Lancer ».

Dès lors, un mail automatique parviendra à Idéo Conseil afin d'établir les bulletins de salaire.

Si vous constatez une erreur, double cliquer sur l'élément erroné ce qui ouvrira la fenêtre

- « Saisie des heures » :
 - o effectuer les modifications puis « Actualiser » puis « Confirmer ... »
- « Saisie de l'activité journalière » :
 - o effectuer les modifications puis reprendre le mode opératoire « Saisir des éléments variables » pour « Confirmer... »

Si une coche est rouge, soit les heures soit les éléments variables n'ont pas été confirmés.

Si d'autres informations doivent être prises en compte pour établir les salaires (ex : primes,...) et que vous ne les constatez pas sur le tableau des validations des éléments variables (hors acompte), veuillez prendre contact avec votre interlocuteur social.